



maison trop haute terrain naturel cote moyenne

Par **maison bois**, le 11/10/2020 à 14:20

Bonjour,

Je suis dans la construction de ma maison cela fait plus d'un an. Le chantier est bloqué par la mairie suite à la hauteur par rapport au terrain naturel et à la cote moyenne, le terrain a été décaissé, un expert géomètre est venu. Qui peut m'aider ?

Merci.

Par **amajuris**, le 11/10/2020 à 15:08

bonjour,

doit-on comprendre que votre construction n'est pas conforme à votre permis de construire et aux règles d'urbanisme ?

Salutations

Par **maison bois**, le 11/10/2020 à 15:42

bonjour,

I annee derniere le plu etait a 8m j etait trop haut

avant le confinement le plu a ete modifier avec le plu i il est passer a 9m j ai de la chance

mon terrain est en pente sur la longueur de ma construction

j ai un arbre qui a au moin 20ans qui ce trouve dans le millieu de la pente qui represente la cote moyenne le pied est a 9m pille du faitage

merci

Par **Bibi_retour**, le **12/10/2020** à **09:31**

Bonjour,

Votre permis prévoit quelle hauteur ?

Il a été délivré sur la base de quel règlement, nouveau ou ancien PLU ?

Est-il bien valable : pas de recours, de retrait ?

Par **maison bois**, le **12/10/2020** à **12:41**

bonjour,

le permi valider est a 8m

j ai deposer un nouveau permie a 9m deuit le nouveau plu I ,qu il mon refuser?

J AI FAIS UN RECOUR SUITE A SE REFUS

MERCI